

# FORMATION PAR APPRENTISSAGE AMBULANCIER-IERE



L'HÔPITAL  
Nord Franche-Comté  
Formation

 **CFA**  
SANITAIRE ET SOCIAL  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

**IFMS**  
Institut de Formation  
aux Métiers de la Santé

# Le métier

# Missions et activités

- L'ambulancier Diplômé d'Etat est un professionnel de santé et du transport sanitaire au sein de la chaîne de soins
- Assure la prise en soin et/ou le transport de patients de tous âges :
  - sur prescription médicale
  - dans le cadre de l'aide médicale urgente
  - au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient

# Missions et activités

- Autorisé à réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention (*électrocardiogramme, mesure de glycémie capillaire, utilisation d'un défibrillateur semi-automatique, immobilisation d'un membre ou d'une personne accidentée....*)
- Autorisé à transporter des produits sanguins, des organes, des équipes de transplantation
- Chef d'équipage (*en collaboration avec un conducteur, un auxiliaire ambulancier placés sous sa responsabilité lors de l'intervention*)

# Domaines d'exercice

- Dans le secteur privé et dans la fonction publique hospitalière au sein :
  - d'entreprises de transport sanitaires
  - d'établissements de soins (hôpitaux, centres de réadaptation, cliniques, EHPAD...)
  - de services spécialisés d'urgence (SAMU/SMUR)

# Prérequis

- Esprit d'équipe
- Maîtrise de soi
- Conduite maîtrisée et responsable
- Bonne condition physique
- Sens des responsabilités
- Qualités humaines et relationnelles
- Facultés d'adaptation

# Parcours professionnel

- En début de carrière = salarié d'une entreprise privée ou d'un établissement de soins
- Exercice à son compte en tant qu'auto entrepreneur et création de sa propre entreprise après quelques années d'expérience
- Possibilité de devenir Assistant de Régulation Médicale : référent de l'organisation des plannings et des interventions (*en fonction des appels d'urgence et des demandes quotidiennes de transport*)

# Evolution professionnelle possibles

- Accès à la formation aide-soignante (parcours partiel avec dispenses et allègements de formation).
- Accès en formation en soins infirmiers après trois ans d'exercice professionnel

# Salaire

- Diffère selon le statut : salarié d'entreprise, fonctionnaire, en libéral
- Dans la fonction publique hospitalière : en fonction du grade et de l'échelon = de 1 537 à 1 949 € brut mensuel en fin de carrière sans les primes.
- Dans le secteur privé : entre 1 600 et 1 800 € brut mensuel.
- *Cependant, avec les astreintes, les différentes primes à l'ancienneté, un ambulancier peut percevoir jusqu'à 2 200 € brut mensuel*

# La formation

## Pour être intégré en formation par apprentissage, le ou la futur(e) apprenti(e) doit impérativement disposer

- d'une promesse d'embauche ou d'un contrat signé
- d'un permis de conduire hors période probatoire (au moins 3 ans ou 2 ans pour les candidats ayant effectué la conduite accompagnée), conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- d'une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical
- d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

# Organisation de la formation

- Durée = 6 mois = 23 semaines :
  - 16 semaines de théorie (5 blocs de compétences organisés en 10 modules)
  - 7 semaines de stage réparties de la façon suivante :
    - 3 semaines en structure de soins
    - 2 semaines en service d'urgence / SAMU / SMUR
    - 2 semaines en en entreprise de transport sanitaire
- Apprentissage = alternance, la durée est portée à 12 mois en raison de périodes de travail chez l'employeur en étant accompagné par un maitre d'apprentissage

# Evaluation

# Les blocs de compétences

- Les 5 blocs de compétences doivent être validés pour l'obtention du Diplôme d'Etat
  - Evaluation pour chacun des modules par une note d'au moins 10/20 permettant de valider les 5 blocs de compétences :
    - Étude de situations ou pratiques simulées
    - AFGSU de niveau 2
- 2 essais possibles pour chacun des modules (session 1 et session 2)

# Les compétences professionnelles

- Les 11 compétences de l'ambulancier doivent être validées pour l'obtention du diplôme d'Etat
- Les compétences se construisent lors des périodes de travail chez l'employeur et les périodes de formation en milieu professionnel
- Les maîtres d'apprentissage et tuteurs accompagnent et évaluent le développement de ces 11 compétences
- Possibilité d'un stage complémentaire avant présentation au jury de certification pour récupération d'heures ou validation de compétences

# Modalités en cas de non validation

## En cas d'ajournement pour non validation de blocs de compétences, modules ou compétences

- Possibilité de suivre la formation en année de redoublement :
  - Périodes de formation en milieu professionnel
  - Suivi des modules et nouvelle présentation aux épreuves de validation

Le contrat d'apprentissage n'est pas automatiquement prorogé, il peut l'être pour une durée de 6 mois minimum.

# Merci de votre attention

Retrouver l'HNFC sur les réseaux sociaux  
et sur [www.hnfc.fr](http://www.hnfc.fr)



Le format de ce diaporama a été conçu afin d'améliorer  
la lisibilité & l'accessibilité de l'information à tous.